

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 10 NOVEMBRE 2021

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

BIDSKY

PRÉSENTÉE PAR



**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ ARTEFACT**

PRIX DE L'OFFRE :

7,80 euros par action Artefact S.A.

DURÉE DE L'OFFRE :

17 jours de négociation



Le présent communiqué de presse a été établi par la société Artefact (la « **Société** ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées par les actionnaires minoritaires ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'Artefact (à l'exception des actions auto-détenues par Artefact et des actions gratuites faisant l'objet de mécanismes de liquidité), BidSky a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre dans un délai de trois (3) mois à compter de la

clôture de l'Offre, conformément à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 à 237-10 du règlement général de l'AMF, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Artefact non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par Artefact et les actions gratuites faisant l'objet de mécanismes de liquidité) moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre par action Artefact, nette de tous frais.

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 9 novembre 2021, apposé le visa n°21-481 en date du 9 novembre 2021 sur la note (la « **Note en Réponse** ») établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant les actions de la Société (l'« **Offre** ») initiée par BidSky (l'« **Initiateur** »).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 9 novembre 2021 et mis à la disposition du public le 10 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la société Artefact (www.artefact.com) et peuvent également être obtenus sans frais au siège social d'Artefact situé 19, rue Richer 75009 Paris.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

AVERTISSEMENT

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.

Le présent communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de la publication du communiqué sur le site Internet d'Artefact, conformément à la réglementation applicable.

La diffusion du présent communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Artefact décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.